



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal  
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les  
processus électoraux et les institutions démocratiques  
fédéraux

**Public Hearing**

**Audience publique**

**Commissioner / Commissaire**  
**The Honourable / L'honorable**  
**Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 15**  
**INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

**Held at :**

Virtually over Zoom

**Tenue à:**

Virtuellement sur Zoom

Friday, April 12, 2024

Le vendredi 12 avril 2024

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**  
<https://www.transcription.tc/>  
(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe MacKay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi Leila Ghahhary Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

### III

## Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

## IV Appearances / Comparutions

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka  
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on  
The Chinese Communist Party's  
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn  
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

**V**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
<b>M. DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle</b>	5
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Shantona Chaudhury	6
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	23
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	29
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	32
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	37
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	41
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Jeffrey Wang	45
Re-Examination by/Ré-interrogatoire par Ms. Shantona Chaudhury	49

**VI**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
CAN 15842	Briefing to the PM on Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Institutions	6
CAN 0479_R01	CAN004079_R01	13
CAN 004495	Briefing to the Prime Minister's Office on Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Institutions	14

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le vendredi 12 avril 2024 à 10 h 00

**THE REGISTRAR:** À l'ordre, s'il vous plait.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est désormais en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 10 heures.

**COMMISSAIRE HOGUE:**

**COMMISSIONER HOGUE:** Merci beaucoup.

Bonjour, tout le monde. Avant de commencer avec le témoignage de monsieur Vigneault, je voudrais expliquer la raison pour l'audience actuelle.

Alors, mercredi, le 10 avril dernier, j'ai accueilli une demande qui a été présentée conjointement par certaines parties pour que je reconvoque monsieur David Vigneault, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, afin qu'il puisse être interrogé puis contre-interrogé en lien avec les documents portant les numéros CA 00... plusieurs zéros, 4495, CA 0015842, et CA 4079\_R01, qui n'avaient pas encore été rendus publics ni communiqués aux parties au moment de son témoignage.

J'ai alors indiqué que les raisons soutenant ma décision seraient communiquées ultérieurement, tout en informant les parties des modalités qui s'appliqueraient à la nouvelle comparution de monsieur Vigneault, notamment le fait qu'elle aurait lieu vendredi le 12 avril à 10 heures par visioconférence, que la durée de son témoignage serait de 45 minutes, dont 30 minutes seraient réservées pour les

1       contre-interrogatoires.

2                   J'ai invité les parties à me proposer une  
3       façon équitable de partager ces 30 minutes, ce qu'elles ont  
4       fait. Sous réserve d'une très légère modification que j'ai  
5       apportée, j'ai accepté leurs propositions.

6                   Les motifs pour lesquels j'ai accepté leur  
7       demande sont les suivants.

8                   Je souligne toutefois d'abord que rappeler un  
9       témoin pour permettre aux parties de compléter leur contre-  
10      interrogatoire est une mesure plutôt exceptionnelle  
11      puisque'une commission d'enquête n'est pas un véritable  
12      processus contradictoire, mais bien plutôt un processus  
13      inquisiteur. Ainsi, quoique les parties ont le droit de  
14      contre-interroger les témoins, ce droit est plus limité et  
15      plus encadré qu'il ne l'est dans le cadre d'un procès.

16                  Je profite d'ailleurs de l'occasion pour  
17      expliquer à tous ceux qui suivent nos travaux pourquoi il est  
18      inévitabile que parfois les documents ne soient pas déposés au  
19      moment le plus opportun. La Commission, comme tous le savent  
20      maintenant, travaille essentiellement avec une très grande  
21      quantité de documents classifiés qui, souvent, doivent être  
22      caviardés ou autrement modifiés avant de pouvoir être rendus  
23      publics et elle tente de divulguer le plus d'informations  
24      possible.

25                  Alors, plus d'informations vous divulguiez,  
26      plus il y a de travail à réaliser pour le faire puisque les  
27      documents doivent essentiellement être revus par des experts  
28      pour identifier les informations qui ne peuvent être rendues



1        publiques, trouver une façon de les résumer lorsque cela est  
2        possible, ou encore les caviarder.

3                    La pertinence de certains documents peut  
4        d'ailleurs parfois paraître seulement après que certains  
5        témoignages aient été entendus. De plus, le processus devant  
6        être entrepris pour rendre les documents « divulgables »  
7        implique une équipe spécialisée en sécurité nationale et le  
8        processus n'est pas sous le contrôle exclusif de la  
9        Commission.

10                   L'option qui consisterait à divulguer moins  
11        d'informations de façon à pouvoir les divulguer plus  
12        rapidement ne m'est pas apparue souhaitable et je ne l'ai pas  
13        retenue. Étendre la durée des travaux de la Commission ne  
14        m'apparaît pas davantage souhaitable vu l'importance de  
15        pouvoir formuler des recommandations en temps utile.

16                   Je suis évidemment consciente que cela  
17        signifie que les avocats bénéficient parfois de peu de temps  
18        pour finaliser la préparation de leur contre-interrogatoire,  
19        mais cela n'est pas quelque chose d'inusité et ils en ont  
20        l'habitude. D'ailleurs, cela est aussi généralement le cas  
21        lors de procès civils qui se tiennent devant les tribunaux de  
22        droit commun.

23                   Je ne suis donc pas troublée par le fait  
24        qu'ils doivent parfois s'ajuster rapidement et j'estime que  
25        cela ne porte aucunement atteinte à l'équité du processus.  
26        Selon moi, maximiser la transparence est un objectif  
27        suffisamment important qui justifie cet inconvénient.

28                   Ici, cependant, il ne s'agit pas de cela. Les

1 documents sur lesquels les parties veulent contre-interroger  
2 monsieur Vigneault n'avaient pas encore été communiqués aux  
3 parties ni autrement rendus publics au moment où elles l'ont  
4 contre-interrogé. Elles en ignoraient donc l'existence, et  
5 même un travail acharné de la part des avocats ne leur aurait  
6 pas permis d'en traiter au moment où ils ont mené leurs  
7 contre-interrogatoires.

8 Ces documents, de plus, me semblent  
9 importants pour comprendre la façon dont l'information a  
10 circulé. Des témoins ont également affirmé que ces documents  
11 semblent... que ce que ces documents, pardon, semblent suggérer  
12 de prime abord ne correspond peut-être pas à ce qui s'est  
13 passé. Il est donc important, tant pour la Commission qu'aux  
14 parties, de tenter de faire la lumière sur ceux-ci.

15 Dans ces circonstances – qui sont  
16 exceptionnelles, je le répète –, j'ai estimé équitable de  
17 rappeler monsieur Vigneault pour permettre aux parties de  
18 compléter leurs contre-interrogatoires.

19 Puisqu'il ne s'agit pas de reprendre les  
20 contre-interrogatoires déjà menés, ceux d'aujourd'hui seront  
21 limités à un maximum de 30 minutes que les parties se  
22 partageront et ils porteront sur ces trois documents que j'ai  
23 identifiés.

24 Comme cela est d'usage, monsieur Vigneault  
25 sera toutefois d'abord interrogé par les avocats de la  
26 Commission, puis après les contre-interrogatoires menés par  
27 les autres parties, le Procureur général du Canada pourra  
28 aussi l'interroger, s'il l'estime opportun.

1                                   Merci.

2                                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Madame la  
3 commissaire.

4                                   Nous avons comme témoin monsieur David  
5 Vigneault qui a été rappelé pour témoigner pour trois  
6 documents et la portée de son interrogatoire sera limitée à  
7 ça.

8                                   Est-ce que le témoin peut être affirmé ou  
9 assermenté?

10                                  **LE GREFFIER:** Oui.

11                                  Bonjour, Monsieur Vigneault.

12                                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, bonjour.

13                                  **LE GREFFIER:** Est-ce que vous désirez faire  
14 une affirmation solennelle ou être assermenté aujourd'hui?

15                                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Une affirmation, s'il  
16 vous plait.

17                                  **LE GREFFIER:** Excellent.

18                                  Pourriez-vous me donner votre nom complet et  
19 épeler votre nom de famille pour les fins de la transcription  
20 sténographique, s'il vous plait?

21                                  **M. DAVID VIGNEAULT:** David Vigneault - V-I-G-  
22 N-E-A-U-L-T.

23                                  **LE GREFFIER:** Merci.

24                                  Donc, affirmez-vous solennellement que vous  
25 direz la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?  
26 Dites : « Je l'affirme. »

27                                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Je l'affirme.

28                                  **--- M. DAVID VIGNEAULT, Affirmé/Sous affirmation solennelle:**



1                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Là, vous avez des  
2 notes de breffage datées du 26 octobre 2022. Ce sont des  
3 notes qui ont été préparées... vous... avant la réunion.

4                   Alors, avant de vous poser des questions  
5 précises, je voudrais vous demander : expliquez à la  
6 Commission qu'est-ce que... comment ça fonctionne, ces notes de  
7 débriefage?

8                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, typiquement,  
9 pour une séance importante au premier ministre ou à des hauts  
10 fonctionnaires, nous avons parfois un préavis ou des fois  
11 plus longtemps pour préparer. Dans ce cas-ci, mon personnel a  
12 eu plus de temps. Ils ont pu préparer beaucoup de matériel  
13 pour que je puisse y faire référence lors de la préparation  
14 pour la réunion.

15                  Donc, un matériel, ça fait partie des experts  
16 en renseignement et de politiques qui ont... se sont penchés  
17 sur les questions qui pourraient être importante pour la  
18 séance d'information avec le premier ministre, mais on essaye  
19 de couvrir tous les éléments d'autres questions qui  
20 pourraient être soulevés où il faudrait avoir le matériel de  
21 référence.

22                  Donc, le personnel professionnel va préparer  
23 ces documents et il y a des examens par des hauts  
24 fonctionnaires au SCRS et, dans ce cas-ci, du fait du  
25 matériel, le sous-ministre approuverait... le sous-directeur,  
26 pardon, va l'approuver et il me le passe.

27                  Donc, ce n'est pas quelque chose que je dois  
28 approuver, car c'est pour ma propre utilisation, c'est pas

1 question que je dois transmettre à quelqu'un d'autre.

2                   Donc, voilà pourquoi vous avez dans ces notes  
3 de débriefage, vous avez pas mal de documents différents.  
4 Donc, grosso modo, ça, c'est le processus par rapport à la  
5 préparation du matériel de débriefage.

6                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, vous avez dit  
7 que vous n'êtes pas approuvé par vous. Comment vous utilisez?  
8 Est-ce que vous les lisez pour les réunions?

9                   **M. DAVID VIGNEAULT:** La façon que  
10 j'utiliserais ces notes, et encore une fois ça dépend du type  
11 de briefage, si c'est plus formel, une réunion du conseil des  
12 ministres par exemple, j'aurais quelque chose de préparé.  
13 J'ai un temps limité pour prendre la parole et j'ai des  
14 points précis à couvrir. Donc, ça, ça serait plus avec un  
15 scénario écrit, si vous voulez.

16                   Mais la majorité des réunions, ce serait un  
17 matériel que je lis à l'avance et je prends mes propres notes  
18 et je me concentre sur ce à quoi je m'attends à avoir des  
19 questions, les messages clés, les éléments clés, les faits  
20 clés qu'il faut transmettre à la personne ou les personnes  
21 que je vais informer.

22                   Donc, voilà comment j'utiliserais le matériel  
23 normalement.

24                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

25                   Monsieur Herrera, est-ce que vous pouvez,  
26 s'il vous plait, [...]

27                   Alors, je vais vous poser des questions par  
28 rapport à des questions précises.

1                   Vous, est-ce que vous pouvez passer à la  
2 deuxième page des cinq pages?

3                   Vous voyez là une déclaration qui dit que :

4                   « Cependant, le Canada a été plus  
5 lent que nos alliés des groupes des 5  
6 par rapport aux menaces d'ingérence  
7 étrangère avec des initiatives  
8 législatives et votre... [...] »

9                   Est-ce que c'est quelque chose que vous avez  
10 confié au premier ministre?

11                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce que je me rappelle de  
12 ce breffage, certains breffages sont plus précis que... et je  
13 pense... et on s'en rappelle. Mais là, je me rappelle  
14 clairement que c'était un breffage pour toucher à plusieurs  
15 points particuliers d'ingérence étrangère.

16                   Ce que vous voyez ici avec ces documents, ça  
17 couvre ce que je dirais l'ingérence étrangère de base. Donc,  
18 pour faire le débriefage du premier ministre et de son équipe  
19 et de la greffière au mois d'octobre, l'idée, ce n'était pas  
20 de couvrir tout le contexte d'ingérence étrangère, mais  
21 essayer de parler de cas spécifiques.

22                   Donc, je n'aurais pas passé à travers toutes  
23 ces notes pour parler du fait que, par exemple, le Canada  
24 était plus lent que ses alliés, car ce sont des déclarations  
25 que j'avais déjà faites en public auparavant et en privé  
26 également avec les breffages au ministre.

27                   Mais aussi, parce que la raison d'être de  
28 cette séance de breffage, c'était pour parler de cas précis

1 d'ingérence étrangère et aussi de quelques questions qui  
2 n'étaient pas reliées à l'ingérence étrangère.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci beaucoup.

4 Donc, ce n'est pas quelque chose que vous  
5 avez mentionné dans cette réunion, mais c'est quelque chose  
6 que vous aviez mentionné auparavant ou par la suite.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Comme je l'ai  
8 mentionné, en privé et en public, j'en ai parlé.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Herrera...  
10 Maitre Herrera, si vous pouvez descendre à la page 5, s'il  
11 vous plait?

12 Là, vous dites que :

13 « Des entités étatiques ont pu  
14 réaliser leurs activités au Canada,  
15 car il n'y a pas de conséquences.  
16 Donc, c'est peu de risques. »

17 Et je vais vous demander, par rapport à cette  
18 déclaration, est-ce que c'est quelque chose que vous avez  
19 indiqué dans cette réunion ou autrement?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'aurais pas utilisé  
21 cette expression à cette réunion, car là il s'agit de cas  
22 tout à fait précis et c'était des cas complexes avec beaucoup  
23 de nuances et on a mis l'accent sur ces cas.

24 Cependant, c'est une phrase que j'ai déjà  
25 utilisée. J'ai dit exactement la même chose à quelques  
26 reprises. C'est la raison pour laquelle mon personnel,  
27 lorsqu'il prépare ces notes de breffage, ils amènent non  
28 seulement de nouveaux faits et une nouvelle analyse, mais



1 vont référer à la façon dont j'ai verbalisé les choses par le  
2 passé.

3 Alors, lorsque j'ai le matériel pour me  
4 préparer pour différentes réunions, c'est quelque chose qui  
5 reflète ce que je dis. Cette ligne spécifique en est une que  
6 j'ai utilisée à plusieurs reprises, très souvent, à tel point  
7 que d'autres répètent cette même approche pour décrire  
8 l'ingérence étrangère, et ç'a même été utilisé ici à la  
9 Commission depuis quelques jours.

10 J'ai des collègues qui m'ont rappelé qu'ils  
11 m'ont entendu dire cette phrase exacte à maintes reprises.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

13 Pourriez-vous aller à la page 5 de 5? Voilà.

14 Monsieur le directeur, encore une fois, des  
15 questions. Lorsqu'on dit :

16 « Au bout du compte, pour mieux  
17 protéger les institutions  
18 démocratiques canadiennes [...] requiert un changement dans la  
19 perspective du gouvernement, une  
20 volonté de prendre des mesures fermes  
21 et d'imposer des conséquences sur les  
22 auteurs parce que ça pourrait être  
23 une menace existentielle à la  
24 démocratie canadienne et le  
25 gouvernement devrait réagir de façon  
26 musclée. »  
27

28 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez

1 dit lors de la réunion du 27 octobre ou à d'autres moments?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, c'est la même  
3 chose qu'avant. Ce sont plutôt des faits généraux sur la  
4 question plutôt que l'objet de la réunion du 27 octobre de  
5 cas très précis. C'est quelque chose que j'ai dit à maintes  
6 reprises en public et en privé.

7 J'utilise des expressions telles que « nous  
8 devons imposer des couts », « nous devons renforcer le  
9 Canada », parce que lorsqu'on envisage l'ingérence étrangère,  
10 l'intention de pays étrangers d'avoir recours à l'ingérence  
11 étrangère pour pouvoir faire avancer leurs intérêts est  
12 existentiel, qu'ils vont poursuivre comme objectif, peu  
13 importe les conséquences.

14 Alors, c'est pour renforcer et accroître  
15 notre résilience, tant au gouvernement que dans la sphère  
16 publique. C'est une façon de réduire les conséquences de  
17 l'ingérence étrangère et d'imposer des couts sur les auteurs  
18 de cette ingérence.

19 C'est pourquoi, Madame la commissaire, j'ai  
20 parlé par exemple de politique Sunshine en ce qui a trait à  
21 l'ingérence étrangère, parce que la solution pour contrer  
22 cette ingérence ne vient pas simplement du gouvernement, ça  
23 vient... provient également d'une société qui est éclairée,  
24 renseignée de façon précise dans les processus démocratiques,  
25 mais également dans le quotidien, il faut pouvoir identifier  
26 s'il y a quelque chose de bizarre qui se déroule. Ainsi, les  
27 gens peuvent savoir qu'ils peuvent signaler cette information  
28 et faire quelque chose. C'est ainsi qu'on réduira les effets

1 de l'ingérence étrangère et, tôt ou tard, faire en sorte que  
2 les Canadiens soient plus en sécurité.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le  
4 directeur, vous avez mentionné à quelques reprises que ces  
5 réunions portaient sur des cas spécifiques, et vous ne pouvez  
6 pas en parler dans ce forum. Est-ce exact?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est exact. Je  
8 peux préciser que ce ne sont pas des cas qui étaient liés aux  
9 élections, mais plutôt des cas liés à l'ingérence étrangère  
10 en général et un ou deux autres sujets qui n'étaient pas liés  
11 à l'ingérence étrangère. Mais de toute évidence, c'est  
12 hautement classifié.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous pouvez enlever  
14 ce document et peut-être aller afficher le 4079.

15 **--- PIÈCE No. CAN 4079 R01:**

16 CAN004079\_R01

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le directeur  
18 Vigneault, nous allons attendre de voir le document, mais il  
19 est daté du 26 octobre 2022. Le voilà.

20 Alors, sans entrer dans le contenu classifié,  
21 pourriez-vous dire à la Commission ce qu'est-ce document? Ce  
22 sont des notes de breffage préparées pour vous?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la  
24 commissaire. C'est un des documents de soutien qui serait  
25 inclus dans mon cartable de breffage. On parle d'un de ces  
26 cas spécifiques sur lequel j'ai breffé le premier ministre ce  
27 jour-là. Il s'agit d'un enjeu spécifique. Vous voyez une  
28 partie des renseignements. On parle d'ingérence par la

1 République populaire de Chine. Il y a une partie de  
2 l'information qui a été publiée, mais c'est un des cas que  
3 j'ai mentionnés au premier ministre cette journée-là.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pourrions-nous voir  
5 la case de texte?

6 Vous voyez la case de texte qui... on voit une  
7 boîte qui a été caviardée et on voit, par exemple que :

8 « Les dirigeants de la République  
9 populaire de Chine peuvent être  
10 enhardis dans leurs efforts  
11 d'ingérence par la défaite de 2021 de  
12 l'ancien député, monsieur Kenny... le  
13 député Kenny Chiu. »

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne sais pas si j'ai  
15 utilisé ce terme précis, mais en parlant de ce cas-là  
16 spécifique, j'aimerais... j'ai mis cela en contexte, en lien  
17 avec d'autres activités de la République populaire de Chine.  
18 Je ne peux pas vous dire si ce sont ces termes qui ont été  
19 utilisés, mais ça faisait partie du contexte dans lequel j'ai  
20 situé le cas et l'information que j'ai donnée au premier  
21 ministre sur les activités d'ingérence de la République  
22 populaire de Chine.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur le  
24 directeur. Nous allons passer au 23 février 2023 maintenant.

25 Pourriez-vous aller chercher le document  
26 4495, s'il vous plait, et l'afficher? Merci.

27 **--- PIÈCE No. CAN 4495:**

28 Briefing to the Prime Minister's

1 Office on Foreign Interference  
2 Threats to Canada's Democratic  
3 Institutions

4 **MS. SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le  
5 directeur, la prochaine réunion, alors on voit la note datée  
6 du 21 février 2023, mais on comprend que cette réunion a eu  
7 lieu deux jours plus tard, le 23 février 2023. Alors, c'est  
8 un breffage pour le Bureau du Premier ministre, mais pas le  
9 premier ministre lui-même, sur des informations classifiées.

10 Est-ce que ce sont des notes de breffage qui  
11 ont été préparées à l'avance de cette réunion?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. C'est le même  
13 processus que j'ai décrit plus tôt. C'est du matériel de  
14 breffage. Il y a eu une demande de breffage de la part du  
15 Bureau du Premier ministre. Mon personnel aurait recueilli  
16 des renseignements. Parfois, on a une idée du sujet, mais on  
17 entre dans la réunion et il y a autre chose.

18 Voici un exemple d'une équipe qui recueille  
19 du matériel qui couvre plusieurs aspects d'ingérence  
20 étrangère, dans ce cas-ci.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pourriez-vous aller à  
22 la page 3, s'il vous plait, 3 de 6? C'est le deuxième point  
23 qui m'intéresse particulièrement.

24 Encore une fois, je vous amène à des  
25 déclarations très spécifiques. Tout d'abord :

26 « Nous avons observé également en  
27 ligne des activités des médias qui  
28 ciblaient et décourageait les

1 Canadiens, particulièrement ceux  
2 d'origine chinoise, d'appuyer le  
3 Parti conservateur et son dirigeant  
4 Erin O'Toole, et particulièrement le  
5 député de Richmond East, le candidat  
6 Kenny Chiu. »

7 [...]

8 « [...] et, bien sûr, les similarités  
9 avec le langage des médias étatiques  
10 de la Chine et des organes de presse  
11 suggèrent également que ces efforts  
12 ont été orchestrés et dirigés par la  
13 République populaire de Chine. »

14 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez  
15 dit au Bureau du Premier ministre lors de cette réunion du  
16 23 février 2023?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, j'aurais dû  
18 ajouter quelque chose qui est très pertinent.

19 Lorsque je me suis préparé pour l'audience  
20 d'aujourd'hui, je regardais le matériel qui a été préparé à  
21 l'avance et divulgué. Selon ce que je me souviens, cette  
22 réunion portait spécifiquement sur un article dans le *Globe*  
23 *and Mail* qui avait été publié le 17 ou le 18, alors quelques  
24 jours avant, qui portait sur des divulgations non autorisées  
25 de documents. Si je me souviens bien, il y avait une  
26 référence à la fin de cet article concernant les  
27 11 candidats.

28 Alors, la question qui a été posée ici à

1 l'enquête auparavant, ce matériel pour le breffage spécifique  
2 et que vous soulevez, Madame Chaudhury, a été ciblé pour  
3 discuter de cet article. Dans le contexte, c'est important.

4 Mais pour revenir maintenant à votre question  
5 spécifique pour ce qui est de ces deux paragraphes, Madame  
6 Chaudhury, eh bien, je n'aurais pas utilisé ce matériel  
7 spécifique de breffage parce qu'on voulait se concentrer  
8 plutôt sur l'article du *Globe and Mail*. Ce que vous avez ici,  
9 ces points télégraphiques, représente encore une fois ce que  
10 j'ai décrit. C'est du matériel de breffage général qui est  
11 préparé pour moi pour couvrir toutes sortes de sujets au  
12 besoin. Mais la discussion spécifique portait sur les  
13 renseignements dans l'article du *Globe and Mail*.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que ça veut  
15 dire, Monsieur le directeur, que vous n'en avez pas parlé  
16 pendant la réunion parce que ça portait sur les 11 candidats?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est exact.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Mais je vais quand  
19 même vous poser une question. Nous savons que l'évaluation de  
20 SITE pour l'élection 2021, c'était que l'évaluation de la  
21 RPC, les activités médiatiques ne pouvaient pas être  
22 déterminées de façon conclusive. Les déclarations dans ces  
23 notes de breffage montrent-elles un virage dans ces  
24 évaluations, autrement dit que ces efforts étaient dirigés  
25 par la RPC? Est-ce que c'est quelque chose de nouveau? Est-ce  
26 que ça venait de preuves supplémentaires que vous avez  
27 fournies? Est-ce que c'est un virage dans l'évaluation?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je dirais que ce n'est

1 pas le cas. C'est une formulation différente des mêmes idées  
2 qui ont été étudiées et évaluées par SITE. C'est un certain  
3 nombre de messages qui ont été transmis par des médias  
4 associés avec le parti du gouvernement chinois. Le fait qu'on  
5 voit une convergence dans ces différents messages laisse  
6 entendre qu'ils auraient été orchestrés par la RPC.

7 Alors, d'examiner les sites classifiés ou des  
8 rapports de situation classifiés, dis-je, cette réunion ne  
9 transmettait pas une nouvelle analyse ou un niveau élevé de  
10 certitude des activités. C'est une façon différente de  
11 transmettre le message, qu'on a vu qu'il y a convergence, on  
12 a vu qu'il y a des entités de la RPC qui sont impliquées,  
13 mais SITE n'a pas pu conclure que c'était spécifiquement  
14 orchestré par la RPC. C'est pourquoi, de mon point de vue, il  
15 n'y a pas eu un changement dans l'analyse, c'était simplement  
16 une formulation différente.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pourriez-vous  
18 maintenant passer à la page 5? Merci. Alors, peut-être allez  
19 un petit peu plus haut? Défilez un peu plus haut. Merci.

20 Vous verrez dans ce point, Monsieur le  
21 directeur :

22 « En février 2021, j'ai breffé le  
23 premier ministre sur des individus  
24 liés à la République populaire de  
25 Chine qui s'ingéraient avec  
26 l'investiture libérale de 2019 dans  
27 Don Valley North. »

28 Est-ce que vous vous en souvenez?



1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Non. Malheureusement,  
2                   Madame la commissaire, je ne me souviens pas de ce breffage  
3                   spécifiquement.

4                   Pour ce qui est de la période de temps entre  
5                   l'examen du matériel et ma comparution, mon personnel m'a  
6                   montré des documents qui sont liés à cela. Pour ce qui est du  
7                   matériel de breffage lié à ce breffage qui avait été préparé  
8                   pour moi, je ne m'en souviens pas de façon très précise en  
9                   2021.

10                  **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ça s'est produit,  
11                  mais vous ne vous en souvenez pas.

12                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Désolé, Maitre, mais,  
13                  oui, c'est certain, on a vérifié les calendriers, il y a eu  
14                  du matériel de breffage pour une réunion, mais je ne peux pas  
15                  simplement prendre le matériel de breffage qui a été préparé  
16                  et dire que c'est exactement ce qui a été discuté pendant la  
17                  réunion.

18                  Comme je l'ai dit, ça couvre toutes sortes  
19                  d'autres sujets qui souvent... et ça ne décrit pas  
20                  nécessairement le déroulement de la réunion. Je n'ai pas,  
21                  donc, un souvenir spécifique de cette séance de breffage en  
22                  2021.

23                  **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Est-ce que  
24                  vous pouvez nous dire si ça aurait été la première fois que  
25                  vous auriez breffé le premier ministre sur Don Valley North?

26                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Si vous retournez au  
27                  breffage, sur le... 2019, pendant Don Valley North, je pense  
28                  que c'était... je suppose que ce n'est pas la première fois que

1 j'aurais parlé au premier ministre à ce sujet. Mais encore  
2 une fois, ce n'est pas parce que vous avez l'information là  
3 et je ne peux pas créer une impression pour la Commission  
4 comme quoi je me rappelle de cette réunion, mais... car ce  
5 n'est pas le cas.

6 Mais je sais que nous avons le matériel, ce  
7 matériel, on en avait discuté assez longuement et je pense  
8 que c'est ce qu'on... depuis 2019, à partir de là.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, si je  
10 comprends, est-ce qu'on peut dire c'est pas parce que vous  
11 avez de l'information dans les notes de breffage que la  
12 Commission ne peut pas prendre pour acquis que ce message a  
13 été passé pendant cette réunion?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Je pense que  
15 la réalité de ces séances de breffage... et j'utilise l'exemple  
16 encore pour le conseil du ministre, je ne vais pas parler des  
17 détails évidemment, mais si vous allez dans un bref du  
18 Cabinet, il y a cinq, six points qui sont soulevés dans une  
19 question, vous avez un temps limité pour chacun de ces  
20 éléments et vous avez une approche prescrite. Donc, la  
21 plupart des gens, quand ils vont aller dans ces réunions  
22 préparées vont suivre leurs notes et vont... vous pouvez  
23 reconstruire plus facilement. Si vous comparez avec ce genre  
24 de réunions par contre, si vous voulez cela, c'est des  
25 réunions qui sont davantage fluides. Mon personnel aurait  
26 préparé les informations par rapport à l'ingérence étrangère,  
27 mais la discussion précise, eh bien, souvent c'est très  
28 différent.

1                   Et la dernière chose que je pourrais dire, eh  
2 bien, ce n'est pas extraor... ça arrive souvent qu'on a du  
3 matériel préparé pour discuter de quelque chose et qu'on  
4 finit par discuter de quelque chose de complètement  
5 différent. Et donc, parfois je fais des blagues avec mon  
6 personnel, c'est que j'apporte mon matériel de breffage et  
7 mes... aussi mes patins pour le hockey, car il faut être  
8 capable d'agir rapidement, d'avoir une agilité pour traite de  
9 toutes questions.

10                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, ce sont des  
11 discussions plus informelles et non pas des présentations.

12                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est ça. Pour  
13 expliquer à la Commission, il faut expliquer que ça peut  
14 passer de très informel à très précis et vous y allez pour  
15 certaines choses on s'attend à avoir et, dans d'autres cas,  
16 vous avez des discussions qui partent dans tout à fait un  
17 autre... sur d'autres sujets.

18                   Alors, encore une fois, la raison du  
19 breffage, parfois c'est pour passer de l'information précise,  
20 mais aussi parfois il s'agit de pouvoir répondre aux  
21 questions et de situer un contexte pour aider la personne.  
22 Dans ce cas, si un décideur comme le premier ministre ou un  
23 ministre [...] pour que vous soyez disponible pour répondre à  
24 un certain nombre de questions pendant qu'ils sont à traiter  
25 les renseignements que vous avez fournis, mais d'autres  
26 informations qu'ils ont également.

27                   Donc, je pense que c'est la meilleure façon  
28 de discuter. Vous pouvez passer de très formel, très précis,

1       pour discuter d'un sujet (inintelligible) planifié, et aussi  
2       vous avez des réunions qui vous amènent dans d'autres  
3       directions.

4                   **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avez tout ça, je vais  
5       vous demander, vous voyez la conclusion en bas de page? Là,  
6       ça répète certaines choses qu'on a vues dans les autres  
7       notes, donc je vais vous demander encore une fois si vous  
8       vous rappelez d'avoir passé ce message pour cette réunion du  
9       mois de février.

10                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Alors, Madame la  
11       commissaire, je me rappelle que cette réunion c'était sur un  
12       article dans les médias, donc je n'aurais pas utilisé tout le  
13       libellé générique par rapport à l'ingérence étrangère.

14                  Mais ce qui est intéressant et instructif  
15       ici, et encore une fois c'est mon personnel qui travaille  
16       pour préparer le matériel pour moi, ils utilisent encore une  
17       fois cette expression « peu de risques, beaucoup de  
18       bénéfices », car c'est une expression que j'ai utilisée à  
19       maintes reprises dans différentes situations, et voilà  
20       pourquoi vous le voyez répété là.

21                  **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci beaucoup.

22                  Madame la commissaire, voilà mes questions  
23       pour le témoin.

24                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup, Maître  
25       Chaudhury.

26                  Nous allons commencer le contre-  
27       interrogatoire. Nous avons tout d'abord l'avocat pour Michael  
28       Chong.

1                   **Me GIB van ERT:** Merci, Madame la  
2 commissaire.

3                   Je vais demander à l'opérateur de nous faire  
4 passer le 15842 de nouveau.

5                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:**

6                   **Me GIB van ERT:** Directeur, merci beaucoup  
7 pour votre témoignage. Jusque-là, ç'a été très utile pour  
8 nous tous de comprendre votre processus.

9                   Je voudrais poser une question générale. Est-  
10 ce que vous êtes capable de confirmer que ce document, de  
11 façon générale, reflète la vision de votre service sur ces  
12 questions?

13                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
14 j'ai pu regarder le matériel et je pense que, effectivement,  
15 ça reflète le point de vue du Service. Mon point de vue  
16 personnel en tant que directeur du Service, eh bien, il y  
17 aurait certaines nuances que je ferais pour certains points.  
18 Il y a aussi le fait que notre connaissance continue  
19 d'évoluer dans quelque chose qui a été formulé  
20 (inintelligible) a évolué d'ici maintenant en 2024.

21                   Mais de façon générale, je pense que c'est un  
22 outil très intéressant pour voir des exemples et des  
23 informations par rapport à ce que c'est l'ingérence  
24 étrangère.

25                   **Me GIB van ERT:** Merci beaucoup. C'est très  
26 utile.

27                   La prochaine question, c'est par rapport au  
28 passage que madame Chaudhury vous a montré par rapport à nos

1 alliés. Je pense que c'était à la page 2. Alors, vous avez  
2 peut-être déjà répondu, mais je veux bien m'assurer que j'ai  
3 compris.

4 Est-ce que vous avez communiqué cette  
5 évaluation comme quoi nous sommes plus lents que nos alliés  
6 du Groupe des 5 pour le premier ministre et son bureau?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je peux vous dire que  
8 c'est quelque chose qui a été passé au gouvernement, au  
9 premier ministre, en utilisant ces mots et d'autres mots.  
10 Souvent, pour être capable d'assurer qu'on a bien compris,  
11 qu'on a évalué la situation au mieux, souvent on regarde  
12 d'autres pays pour voir quelle est leur analyse des menaces,  
13 quels sont les outils qu'ils ont mis en place, donc les  
14 analyses comparatives avec le Groupe des 5, mais aussi avec  
15 d'autres pays qui sont... qui ont des systèmes politiques  
16 semblables aux nôtres, les démocraties de l'Occident. Donc,  
17 nous faisons une analyse comparative et c'est un outil très  
18 utile du point de vue du renseignement, mais aussi du point  
19 de vue des politiques.

20 Alors, je peux dire que... avec toute confiance  
21 que ces exemples, eh bien, je m'en suis servi dans des  
22 breffages privés, mais aussi dans mes discours au public,  
23 dans les rapports du SCRS, dans les témoignages  
24 parlementaires.

25 La semaine dernière, j'ai été devant un  
26 comité parlementaire à la Chambre des communes et j'ai  
27 utilisé le même type d'analyse sur différents sujets qui ont  
28 trait à l'ingérence étrangère.

1                   Donc, oui, pour répondre à l'avocat, oui, ç'a  
2                   été... le message à été passé.

3                   **Me GIB van ERT:** Oui. Alors ça serait la même  
4                   chose (inintelligible) pour la partie sur le... à la page 3  
5                   qu'il n'y a pas de conséquence pour les acteurs étrangers  
6                   avec leur ingérence.

7                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. J'ai... oui, j'en ai  
8                   parlé, oui, mais on peut dire que oui, j'ai utilisé ces  
9                   expressions et qu'ici, oui, je... oui, qu'il y a peu de risques  
10                  et beaucoup de bénéfices.

11                  **Me GIB van ERT:** Ce document, c'est quelque  
12                  chose qui a été préparé avant un breffage oral que vous aviez  
13                  donné au premier ministre le 27 octobre. Alors, nous avons  
14                  entendu le premier ministre dans son témoignage qu'il  
15                  préfère les breffages « orals » plutôt que des notes de  
16                  breffage. Est-ce que c'est une méthode de travail que vous  
17                  saviez avant que vous aviez entendu son témoignage mercredi?  
18                  Est-ce que vous étiez conscient de ce fait et vous avez  
19                  ajusté vos pratiques pour répondre à ces besoins?

20                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
21                  je peux dire, dans mon expérience, j'ai utilisé les deux  
22                  méthodes, pour matériel précis qui a été rédigé pour le  
23                  fournir au premier ministre, des informations ou des  
24                  renseignements, et aussi, il y avait des breffages « orals ».  
25                  Donc, les deux méthodes ont été utilisées. Ça dépend de la  
26                  situation, ça dépend du contexte, ça dépend du moment, et  
27                  donc, oui, moi, j'ai utilisé ces deux méthodes.

28                  **Me GIB van ERT:** Merci. Alors, étant donné...

1 Attends, je vais vous poser ceci. Vous avez  
2 entendu, le premier ministre disait que ces notes n'ont pas  
3 été fournies, ne lui ont pas été fournies et vous êtes  
4 d'accord, je pense, parce que c'est des notes pour vous.

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la  
6 commissaire. Je n'avais pas eu l'occasion de voir tout, de  
7 suivre tous les évènements de la (inintelligible) les  
8 audiences, mais j'ai vu cette référence au premier ministre  
9 et je me rappelle, c'est exactement la même chose.

10 **Me GIB van ERT:** Merci beaucoup. Est-ce que  
11 vous... d'après vous, vous avez compris pour vous assurer que  
12 le même premier ministre a été breffé sur quelque chose, vous  
13 devez vous assurer qu'il y ait un breffage oral qui a eu  
14 lieu?

15 **Me BARNEY BRUCKER:** Je suis désolé, Monsieur  
16 (sic) le commissaire, il semblerait qu'on parlait de ces  
17 trois documents et il me semble que là, on est en train de  
18 s'écarter de ces documents, et ces questions étaient en  
19 dehors de la portée de ce contre-interrogatoire.

20 **Me GIB van ERT:** Madame la commissaire [...]

21 **Me ERIN DANN:** [...] Madame la commissaire,  
22 vous êtes en sourdine.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Désolée.

24 Je voudrais demander à Me van Ert si... la  
25 relation entre cette question et les trois documents.

26 **Me GIB van ERT:** Ma préoccupation, c'est que  
27 ce document n'a pas été fourni au premier ministre. Le  
28 premier ministre, sa méthode préférée pour avoir... est à



1 l'oral, donc je voulais m'assurer que le matériel lui a été  
2 donné d'une façon ou d'une autre. Il semblerait que ce  
3 n'était pas le cas pour les réunions du mois d'octobre, mais  
4 il y avait d'autres séances de breffage avec le premier  
5 ministre par le passé. Étant donné les méthodes de trav...  
6 préférées du premier ministre, je me demande si le SCRS peut  
7 s'assurer qu'il y a des breffages « orals ».

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, je permets la  
9 question.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
11 la façon que plusieurs personnes ont témoigné comme quoi le  
12 SCRS prépare le matériel et des rapports de renseignement,  
13 des évaluations, et ça, c'est distribué au Bureau du Conseil  
14 privé. Alors, je pense que la conseillère à la sécurité, eh  
15 bien, c'est traité, cette information, c'est traité par le  
16 Bureau du Conseil privé pour être fourni au premier ministre.

17 Donc, nous... comme je l'ai témoigné, j'ai  
18 utilisé les deux méthodes avec, donc, du matériel précis, et  
19 aussi pour les breffages à l'oral. Ce qui est important,  
20 c'est que tout ça, ça dépend des produits de renseignement  
21 qui sont au Bureau du Conseil privé et que les gens puissent  
22 le disséminer au premier ministre et à son bureau, au besoin.

23 Je pense qu'il est important de comprendre,  
24 si je puis utiliser l'expression, « un écosystème ». Ce n'est  
25 pas simplement une méthode, une personne, mais vous avez ces  
26 breffages oraux et ces produits de renseignement, et c'est  
27 ainsi qu'on doit comprendre comment nous communiquons  
28 l'information, les renseignements, comme nous discutons

1 pendant l'année.

2 **Me GIB van ERT:** Merci.

3 Madame la commissaire, j'ai une question sur  
4 le document 4495, et ensuite j'aurai terminé.

5 Si vous pouviez aller chercher, s'il vous  
6 plait? Pourriez-vous aller à la page 2, s'il vous plait, à un  
7 tiers du document. Voilà.

8 Directeur, c'est le point qui dit :

9 « Nous savons que la RPC s'est  
10 ingérée de façon clandestine et  
11 secrète en 2019 et en 2021 lors des  
12 élections générales. »

13 Est-ce que ces connaissances ou est-ce que le  
14 Service en tant qu'organe a communiqué au premier ministre ou  
15 au Bureau du Premier ministre?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la  
17 commissaire. C'est quelque chose qui a été communiqué. Je  
18 crois que j'ai témoigné à cet égard lorsque j'ai dit que,  
19 dans nos évaluations, nous avons vu une ingérence étrangère  
20 tant dans les élections de 2019 que 2021.

21 Cependant, je suis d'accord avec les  
22 résultats et les conclusions du panel que cette ingérence  
23 n'avait pas l'effet général sur les élections générales.

24 Alors, je pense qu'il est important de  
25 comprendre que ces deux déclarations, à mon avis, [...]

26 On a vu de l'ingérence étrangère lors de ces  
27 deux élections et celle-ci a été clandestine et trompeuse. Du  
28 même coup, cette ingérence n'avait pas des conséquences sur

1 l'intégrité des élections.

2 **Me GIB van ERT:** Alors, si je peux faire un  
3 suivi sur ce point, si vous pouvez nous dire, Monsieur le  
4 directeur, et peut-être que vous ne pouvez pas, je comprends  
5 bien, diriez-vous qu'à quoi se référait l'ingérence dans ce  
6 point se limitait à la circonscription de Steveston et Don  
7 Valley North en 2021 ou si c'est plus large?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, Madame la  
9 commissaire, je dirais que la meilleure façon de répondre à  
10 la question, c'est de revenir au résumé que le gouvernement a  
11 publié pour la Commission et qui a été rendu public qui porte  
12 sur les candidats et les 13 membres du personnel, les  
13 11 candidats et les 13 membres du personnel.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est maintenant le tour  
15 de l'avocat pour Erin O'Toole.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

17 **Me THOMAS JARMYN:** Merci, Madame la  
18 commissaire.

19 Bonjour, Monsieur Vigneault.

20 Est-ce qu'on pourrait faire dérouler le  
21 document 4495? Pourriez-vous aller au même endroit que nous  
22 étions?

23 Alors, pour revenir à une question que  
24 monsieur van Ert a posée, vous avez dit que vous saviez qu'il  
25 y avait une ingérence clandestine et trompeuse pendant ces  
26 deux élections, mais que cela n'avait pas de conséquences. Si  
27 je comprends bien la conclusion du panel, est-ce que c'est  
28 parce que ces conséquences n'arrivaient pas au seuil selon la

1 directive?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
3 j'utilise ces termes selon ma compréhension. Si vous revenez  
4 à mon témoignage, j'ai peut-être dit que j'étais d'accord  
5 avec la conclusion du panel. Je ne veux pas laisser  
6 l'impression parce que je n'ai peut-être pas utilisé une  
7 terminologie qui soit identique deux fois, alors je suis  
8 prudent dans ma réponse. Je n'ai... j'ai absolument été  
9 d'accord avec les conclusions du panel.

10 **Me THOMAS JARMYN:** Merci. Pour revenir à la  
11 question de la préparation de ces documents, si j'ai bien  
12 compris, ces notes de breffage sont dans un cartable de notes  
13 de breffage d'à peu près 80 pages pour vous aider. N'est-ce  
14 pas?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, peut-être la  
16 meilleure analogie que je pourrais vous donner ici, pour  
17 toute personne qui a l'occasion d'assister à un comité  
18 parlementaire ou de regarder à la télé une audience d'un  
19 comité parlementaire, il y a quelque chose qui est commun  
20 dans toutes ces audiences. Vous allez voir un haut  
21 fonctionnaire qui arrive toujours avec un grand cartable noir  
22 rempli d'informations.

23 Autre chose qui est vraie, lors de ces  
24 réunions, les hauts fonctionnaires ne peuvent pas lire le  
25 cartable de A à Z ou passer à travers ce cartable de A à Z,  
26 dis-je, parce que la raison dont... la façon, dis-je, dont ces  
27 documents sont rassemblés, c'est pour donner à la personne  
28 assez d'informations contextuelles ainsi que de l'information

1 très spécifique.

2 Alors, Monsieur Jarmyn, la façon dont vous le  
3 décrivez, oui, c'était un élément parmi d'autres matériels de  
4 breffage que j'aurais utilisé pour une telle réunion.

5 **Me THOMAS JARMYN:** D'accord. Merci.

6 Alors, je comprends que cette note de  
7 breffage n'a pas été donnée au Bureau du Premier ministre,  
8 mais y a-t-il une portion qui aurait été partagée avec la  
9 conseillère en sécurité nationale ou un autre organe dans le  
10 cours de ce breffage?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
12 selon mon expérience, j'ai vu les deux situations. Parfois,  
13 on a une partie du matériel de breffage avec le BCP, et  
14 parfois, y'en a pas qui soit communiqué à l'avance. Ça dépend  
15 de la question qui fera l'objet de discussions, de  
16 circonstances, du calendrier impliqué, et de la sensibilité  
17 de certains renseignements. Alors, j'ai vu les deux  
18 situations où nous partageons tout le matériel ou une partie  
19 du matériel et il n'y a parfois pas de matériel qui est  
20 envoyé à l'avance ou qui soit laissé par la suite.

21 **Me THOMAS JARMYN:** Mais est-ce que ç'a été  
22 partagé avec la conseillère en sécurité nationale ou avec le  
23 CPSNR?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne sais pas.

25 **Me THOMAS JARMYN:** Alors, allons au bas du  
26 document pour la conclusion.

27 Nous avons entendu du premier ministre et  
28 d'autres qu'il y a certains messages généraux auxquels on

1 fait référence. Et pendant ces réunions, cela porte sur des  
2 sujets très précis et ils sont déjà compris.

3 Est-ce que c'est le genre de messages qui  
4 sont communiqués par vous, que tout le monde connaît et qui  
5 n'ont pas à être répétés?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
7 si je puis utiliser l'exemple de points très précis où l'on  
8 dit que l'ingérence étrangère où il y a un faible risque et  
9 des bénéfices élevés, comme je l'ai dit, c'est quelque chose  
10 que je dis de façon répétitive à tel point que certains  
11 collègues utilisent cette même phrase.

12 Alors, pour ce qui est de la page en ce qui a  
13 trait à monsieur Chiu et monsieur O'Toole, « Nous avons  
14 également observé que ces informations... », on dit que c'est  
15 orchestré par la RPC. Ces termes sont utilisés de façon  
16 intentionnelle ou à dessein, est-ce exact?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Ces termes ou ces  
18 mots ont été choisis de façon soigneuse et ils représentent  
19 notre compréhension de la situation.

20 **Me THOMAS JARMYN:** Merci, Madame la  
21 commissaire.

22 Et merci, Monsieur Vigneault.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, nous avons ensuite  
24 monsieur De Luca avec le Parti conservateur.

25 **Me NANDO DE LUCA:** Merci, Madame la  
26 commissaire. Est-ce que vous m'entendez bien?

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO de LUCA:**

1                   **Me NANDO DE LUCA:** J'ai deux questions. Étant  
2 donné les commentaires récents, peut-être qu'on s'y opposera,  
3 alors je vais poser mes questions et, si vous vous y opposez  
4 et si par contre le témoin peut y répondre, eh bien, tant  
5 mieux, sinon, eh bien, ce sera inscrit au procès-verbal,  
6 n'est-ce pas? Ça vous va?

7                   **COMMISSAIRE HOGUE:** [...]

8                   **Me NANDO DE LUCA:** Eh bien, un article du  
9 10 avril du *Globe and Mail* indique qu'il y a monsieur Han  
10 Dong qui disait qu'on surveillait ce candidat après les  
11 élections de 2019. Mes questions sont les suivantes :

12                   Êtes-vous au courant de ce rapport? Est-ce  
13 que le SCRS a pris des mesures pour répondre à ces  
14 allégations, c'est-à-dire que le Parti... la République de  
15 Chine le surveillait? Est-ce que vous croyez que les  
16 allégations sont vraies? Et finalement, pourriez-vous nous  
17 dire qui, au Parti libéral, sauf monsieur Ishmael, qu'il y  
18 aurait eu la cote pour savoir que le SCRS surveillait  
19 monsieur Han Dong en lien avec la 43<sup>e</sup> élection?

20                   Pour ce qui est de la pertinence et la  
21 propriété, Madame la commissaire, je comprends que ce ne sont  
22 pas les trois documents ou l'information qui a été abordée il  
23 y a deux jours; cela dit, ce sont des nouveaux renseignements  
24 qui sont... ont été connus le 10 avril seulement et qui a reçu  
25 beaucoup d'attention et proéminence pendant cette audience,  
26 et je crois que cette question est appropriée dans la mesure  
27 où on peut y répondre.

28                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Brucker?

1                   **Me BARNEY BRUCKER:** Oui, nous nous opposons à  
2 la question pour différents motifs, parce que comme il le  
3 reconnaît, c'est à l'extérieur de la portée de cette audience  
4 aujourd'hui.

5                   Le SCRS ne commente pas sur des enquêtes ou à  
6 savoir s'il y a ou non enquête. C'est un article dans les  
7 médias. Il demande au directeur de commenter sur un article  
8 dans les médias. Il n'y a pas de documents à ce que je sache  
9 qui ont été fournis à la Commission ou qui ait été produit  
10 publiquement sur la question.

11                   Par conséquent, cela n'a rien à voir avec le  
12 mandat qui vous permet d'arriver à une détermination ou une  
13 décision.

14                   Alors, voilà, ce sont mes commentaires.

15                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Je maintiens  
16 l'opposition, l'objection parce que c'est en dehors de la  
17 portée de ce qui a été autorisé pour le témoignage de  
18 monsieur Vigneault ce matin. C'est également à l'extérieur du  
19 mandat.

20                   **Me NANDO DE LUCA:** Merci, Madame la  
21 commissaire.

22                   Est-ce que je pourrais avoir le document  
23 CAN 4079\_R01 à l'écran, s'il vous plaît?

24                   Monsieur le directeur, vous vous souviendrez  
25 que madame Chaudhury vous a fait réviser ces notes de  
26 breffage.

27                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

28                   **Me NANDO DE LUCA:** Eh bien, vous avez fait



1 une distinction entre cette note de breffage et 15842, n'est-  
2 ce pas?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, je crois avoir  
4 dit que cette note de breffage portait sur quelque chose de  
5 spécifique et pas de l'information générique sur l'ingérence  
6 étrangère.

7 **Me NANDO DE LUCA:** Merci. Et en ce que... ai-je  
8 bien compris que dans cette note de breffage, c'est-à-dire la  
9 4079\_R01, ce que nous voyons et ne pouvons pas voir en raison  
10 du caviardage, est-ce que l'information que vous avez  
11 communiquée spécifiquement au premier ministre, est-ce que  
12 vous l'avez communiquée spécifiquement?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, j'ai utilisé le  
14 matériel de breffage pour m'aider à formuler ce que j'allais  
15 dire au premier ministre. Je puis vous dire qu'une partie de  
16 cette information a été utilisée pour breffer sur un sujet  
17 très précis.

18 **Me NANDO DE LUCA:** Est-ce que j'ai compris  
19 votre témoignage, à savoir que vous avez utilisé l'exemple  
20 des efforts de la RPC relativement à Kenny Chiu dans vos  
21 commentaires au premier ministre?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
23 je ne crois pas que j'aie dit cela. J'ai noté, lorsque madame  
24 Chaudhury m'a parlé de cette partie précise dans le document,  
25 c'est le genre d'exemple contextuel pour situer une question  
26 d'ingérence étrangère spécifique, mais je ne me souviens pas  
27 exactement si j'ai utilisé ces termes ou cet exemple  
28 spécifique dans mon breffage.

1                   **Me NANDO DE LUCA:** Sous la rubrique  
2                   « Situation actuelle », on fait référence à la collecte de  
3                   fonds et de matériel de soutien. J'ai deux dernières  
4                   questions.

5                   Avant les élections de 2019 et 2019 (sic),  
6                   est-ce que le SCRS était au cour... avait des preuves comme  
7                   quoi la RPC finançait des candidats ou leurs campagnes?

8                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
9                   je voudrais faire référence aux résumés du gouvernement qui  
10                  ont été fournis à la Commission et aux avocats et aux  
11                  Canadiens pour répondre à cette question.

12                 **Me NANDO DE LUCA:** Dernière question. Avant  
13                 l'élection de 2021, est-ce que le SCRS a breffé le premier  
14                 ministre, le Cabinet ou le Bureau du Premier ministre sur des  
15                 preuves par rapport à des fonds qui seraient passés avant  
16                 l'élection?

17                 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
18                 j'ai témoigné sur ces questions ce matin en regardant la  
19                 raison d'être de ces trois documents et je ne pense... je ne  
20                 suis pas sûr comment la question fait référence à ces  
21                 documents.

22                 **Me NANDO DE LUCA:** Ce document fait référence  
23                 dans « La situation actuelle » à ce qu'il semblerait être une  
24                 levée de fonds par rapport à l'élection de Kenny Chiu.

25                 **Me BARNEY BRUCKER:** Madame la commissaire, je  
26                 soumets que le directeur a bien répondu et c'est tout ce  
27                 qu'il pourra dire sur cette question.

28                 **Me NANDO DE LUCA:** Est-ce que c'est juste,

1 Monsieur le directeur?

2 **Me BARNEY BRUCKER:** Oui, sa question ne  
3 découle pas du document, d'après moi.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que, donc, vous  
5 ne pouvez pas de toute manière parler plus en détail de ces  
6 choses?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est juste, Madame la  
8 commissaire.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.  
10 Donc, la question pourra être enlevée.

11 **Me NANDO DE LUCA:** Merci, Madame la  
12 commissaire.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maintenant, nous avons la  
14 Coalition des droits de la personne.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

16 **Me SARA TEICH:** Bonjour, Monsieur le  
17 directeur.

18 Ma première question, c'est par rapport aux  
19 notes que vous avez pu prendre. Vous avez mentionné ce matin  
20 que dans le breffage du premier ministre, vous lisez le  
21 matériel avant la réunion et vous pensez aux messages clés,  
22 d'après ce que vous... les questions que vous pensez.

23 Est-ce que vous vous rappelez si vous avez  
24 pris des notes par... avant ces deux séances de breffage?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
26 la façon que ça fonctionne, ce processus, que quelles que  
27 soient les notes que j'avais à l'époque, ça aurait été  
28 produit pour la Commission. Je ne me rappelle pas si, oui ou

1 non, il y avait de telles notes, mais si j'avais des notes,  
2 eh bien, on les aurait données à la Commission.

3 **Me SARA TEICH:** Nous, en tant que parties,  
4 nous n'avons pas reçues ces notes, alors peut-être que c'est  
5 une question pour l'avocat du Conseil (sic).

6 Est-ce qu'on va recevoir ces notes ou est-ce  
7 que c'est quelque chose qui doit être réglé à huis clos?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
9 si je pourrais préciser, je n'ai pas dit qu'il y avait des  
10 notes, j'ai dit « si il y avait eu des notes, ces notes  
11 auraient été produites ». Donc, je ne veux pas laisser  
12 l'impression à la Commission qu'il y avait de tels genres de  
13 notes.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que c'est une  
15 question qui... il faudrait s'en occuper en dehors de  
16 l'audience.

17 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup.

18 Si nous pourrions nous présenter le 4079. Si  
19 on pouvait aller à la page 2.

20 Et là, vous parlez que :

21 « La RPC cible les familles. »

22 Est-ce que vous pouvez nous en dire plus?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
24 je pense que dans mon témoignage précédent, j'ai parlé de  
25 l'ingérence étrangère qui (inintelligible) ça affecte les  
26 processus démocratiques, mais aussi, ce qui est important et  
27 ce qui est assez dramatique, c'est qu'il y a l'implication  
28 des gens, des Canadiens et Canadiennes ici au Canada et l'une

1 des façons que nous le savons, ç'a été... il y a eu une  
2 documentation publique, mais il y a, selon les  
3 renseignements, des membres des familles ici au Canada, mais  
4 aussi dans le pays d'origine, sont utilisés, et là il s'agit  
5 peut-être de pressions ou qu'on cherche à mettre des  
6 pressions sur la famille ici au Canada ou qui subissent des  
7 pressions avec des mesures « coercives » et des menaces pour  
8 augmenter les pressions sur les personnes au Canada.

9 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup. Et est-ce que  
10 ça, c'est quelque chose que le Renseignement a vu pour les  
11 élections de 2019 et 2021?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Encore une fois, Madame  
13 la commissaire, je pense que c'est en dehors de la portée de  
14 la Commission. Le gouvernement, dans son résumé, a dit ce  
15 qu'il pouvait dire sur cette affaire par rapport au  
16 renseignement.

17 **Me SARA TEICH:** Très bien. Je peux passer à  
18 autre chose.

19 De façon générale, cette utilisation des  
20 familles, est-ce que vous avez breffé le premier ministre ou  
21 son bureau sur cette question?

22 **Me BARNEY BRUCKER:** Encore une fois, là, il  
23 s'agit de trois documents précis. Alors, si cette question  
24 est appropriée, eh bien, d'après moi, le Directeur peut la  
25 répondre.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est par rapport à ce  
27 document?

28 **Me SARA TEICH:** Oui. Là, cette ligne où on

1 dit que la RPC cible des familles et presse... met une pression  
2 sur les familles.

3 Alors, je voulais savoir si c'est quelque  
4 chose qui a été (inintelligible)... si le premier ministre a  
5 été informé.

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
7 ce que je peux vous dire, c'est que pour ce breffage, c'était  
8 sur un sujet particulier, mais je pense que j'ai déjà  
9 témoigné par rapport à ce point-là où j'ai parlé de comment  
10 l'ingérence étrangère est utilisée contre les Canadiens et  
11 Canadiennes et j'ai aussi parlé de cette question de façon  
12 publique et dans nos rapports annuels. Et voilà pourquoi  
13 j'ai... voilà pourquoi on peut constater un effet néfaste de  
14 ces pressions et c'est important d'avoir davantage de  
15 résilience et de protéger tous les Canadiens et Canadiennes.

16 **Me SARA TEICH:** Merci.

17 Si on peut aller au dernier point.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être ma dernière  
19 question puisque vous avez déjà dépassé votre temps.

20 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup, Madame la  
21 commissaire.

22 C'est une question par rapport qu'il y a des  
23 obligations vis-à-vis de la RPC et qu'il y aura des  
24 dividendes. Est-ce que vous avez informé le premier ministre  
25 à ce sujet?

26 **Me BARNEY BRUCKER:** Encore une fois, on peut  
27 parler de ce breffage ou des documents.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, si j'ai bien

1 compris, c'est par rapport à ce breffage?

2 **Me SARA TEICH:** Oui, il s'agit de ce  
3 breffage.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
5 mon témoignage, c'est que c'est de l'information qui a été  
6 préparée pour moi et j'ai parlé d'un aspect très précis de  
7 cette affaire et je ne peux pas en parler en détail du fait  
8 que ce sont des renseignements sensibles.

9 Donc, c'est le genre d'informations que, oui,  
10 ça peut être dans un breffage, mais en tout cas c'était dans  
11 notre évaluation et dans nos breffages publics, on fait  
12 référence à... quand j'ai témoigné plus tôt, j'ai parlé du  
13 travail du Front Uni, United Front, et des organisations  
14 utilisées par la RPC et cette déclaration fait référence à ce  
15 genre d'activité.

16 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18 Nous avons maintenant l'avocat pour l'ADRC.

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Madame la  
20 commissaire.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

22 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Monsieur...  
23 Directeur Vigneault.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Bonjour.

25 **Me GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais, si  
26 possible, mettre le document CAN 015842 à l'écran, s'il vous  
27 plaît.

28 Et on parle dans ce document de « FI », qui

1 est « ingérence étrangère », j'aimerais savoir, si on parle  
2 de « FI » en général, est-ce que le Service vise également la  
3 Russie?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
5 quand le briefing note en question ici, le matériel qui est  
6 là, effectivement couvre plusieurs aspects de l'ingérence  
7 étrangère, beaucoup des éléments sont spécifiques à  
8 l'interférence étrangère du gouvernement chinois, mais il y a  
9 également plusieurs de ces... des éléments qui sont là qui  
10 touchent les modus operandi de d'autres pays. Et, oui, la  
11 Russie serait incluse.

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. J'aimerais... on peut  
13 utiliser peut-être le dernier point de la page 3 peut-être  
14 comme exemple. Donc ici, on voit que:

15 « ...répondre à cette menace est mise  
16 en difficulté du fait qu'il manque de  
17 la législation, y inclus le droit  
18 criminel et une approche  
19 renseignement/preuve. »

20 Est-ce que ça, ça s'applique à la Russie  
21 également, cette préoccupation?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
23 comme je l'ai mentionné, certains des éléments sont...  
24 j'appellerais « le tronc commun ». Celui-ci, effectivement,  
25 peut s'appliquer à d'autres pays que la Chine, et la Russie  
26 en ferait partie.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Et est-ce que ça  
28 peut expliquer pourquoi le Service parle de la Chine et de



1 l'Inde dans ce document, mais pas de la Russie?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
3 mon témoignage, je pense, indique que ce document-là fait  
4 état de... est un des documents qui faisaient partie du  
5 matériel disponible, couvre plusieurs éléments génériques  
6 d'interférence étrangère, d'ingérence étrangère, mais le  
7 briefing spécifique au premier ministre était sur des  
8 éléments très précis.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Mais si la... donc, si le  
10 Service avait eu de la preuve... on a entendu dire qu'il  
11 fallait être assez certain de nos affirmations lorsqu'on  
12 faisait le débriefage au premier ministre par exemple, donc  
13 si on avait eu plus de preuves sur la Russie, ça aurait  
14 probablement fait partie de cette note de breffage là, n'est-  
15 ce pas?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
17 le fait... la réalité est que lorsqu'on fait des breffages, on  
18 donne le contexte, donc s'il y a des limites à l'information  
19 qu'on a, on calibre nos renseignements. Si je peux le dire en  
20 anglais, [...] contexte pour l'information avec le niveau de  
21 certitude que nous avons, on essaye d'en faire part dans nos  
22 breffages.

23 Donc, la deuxième partie de la question,  
24 c'est, comme je l'ai mentionné, ce document-là ici en  
25 question fait état de... c'est une partie du matériel qui était  
26 utilisé pour briefer le premier ministre cette journée-là.  
27 Donc, les détails spécifiques de ce que j'ai discuté avec le  
28 premier ministre, malheureusement je ne peux pas aller plus

1 loin.

2 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Donc, sur ce point-  
3 là, on va passer à un point un peu accessoire, je sais qu'on  
4 parle ici de « intelligence to evidence », donc, en français,  
5 « renseignement à la preuve », mais j'aimerais porter peut-  
6 être votre attention à une étape avant ceci, par exemple  
7 lorsqu'on parle de candidats, de politiciens ou de leurs  
8 employés, ou même des électeurs lors d'une campagne  
9 électorale qui peuvent peut-être être témoins de... comme vous  
10 avez mentionné plus tôt dans votre témoignage, de contenus  
11 sur les réseaux sociaux un peu étranges ou suspicieux, est-ce  
12 que ça aussi c'est une autre étape qui est peut-être un défi  
13 pour se rendre à de la preuve concrète qu'on peut... dont on  
14 peut se servir et sur laquelle on peut agir?

15 **Me BARNEY BRUCKER:** Je pense qu'on s'écarte  
16 de l'argument dans les trois documents, Madame la  
17 commissaire.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maître Sirois?

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui, ma réponse à ça,  
20 c'est que si le Service croit qu'il y a un défi de se rendre  
21 à « intelligence to evidence », nos soumissions, c'est qu'il  
22 y a un défi qui prédate le moment qu'on a de l'*intelligence*,  
23 et c'est écrit dans ce document-là précisément « intelligence  
24 to evidence » et le renseignement qui est obtenu par des  
25 candidats ou des électeurs, ça pourrait s'inscrire dans  
26 l'*intelligence*, puis j'aimerais comprendre est-ce que...  
27 comment ça s'inscrit dans cette phrase-là qui se trouve dans  
28 le document, un des trois documents sur lesquels on a le

1 droit de poser des questions.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Sirois, je vais  
3 vous inviter à garder en tête votre question pour la  
4 prochaine phase des travaux. Je pense que ce matin, compte  
5 tenu de la portée qui a été autorisée pour le contre-  
6 interrogatoire, on s'aventure effectivement au-delà de ce qui  
7 a été autorisé.

8 Mais conservez votre question, elle sera  
9 peut-être utile et pertinente dans la prochaine phase.

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la  
11 commissaire.

12 Donc, ça conclut mes questions. Merci.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 L'avocat pour monsieur Han Dong?

15 **Me JEFFREY WANG:** Oui. Bonjour, Madame la  
16 commissaire.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JEFFREY WANG:**

18 **Me JEFFREY WANG:** Il y a eu la publication de  
19 renseignements non classifiés et qui ça présente une menace  
20 directe aux opérations du SCRS.

21 Pourriez-vous nous dire comment sa pose une  
22 menace?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce que l'avocat  
24 pourrait afficher le document pour qu'on sache de qui il  
25 s'agit?

26 **Me JEFFREY WANG:** Oui, c'est le 4495, le  
27 deuxième point.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce que vous pourriez

1 répéter votre question?

2 **Me JEFFREY WANG:** Oui. Pourriez-vous nous  
3 dire comment les fuites peuvent être une menace à l'intégrité  
4 des opérations du SCRS?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, encore une  
6 fois, j'ai témoigné déjà lorsque j'ai comparu devant la  
7 Commission antérieurement. Lorsqu'il y a des renseignements  
8 qui sont publiés qui sont de nature délicate ou sensible à  
9 des personnes qui pourraient l'utiliser, interpréter les  
10 informations ou surinterpréter, les informations peuvent  
11 arriver à des conclusions. C'est un problème, c'est vrai.  
12 Ainsi, l'information qui est publiée de cette façon est un  
13 danger pour nos opérations et affecte la façon dont on peut  
14 continuer à collecter les renseignements qui sont essentiels  
15 pour protéger les Canadiens. C'est pourquoi nous prenons cela  
16 au sérieux.

17 Et je dirais qu'en tant que Service du  
18 renseignement qui a recours à des sources humaines et  
19 techniques, nous sommes préoccupés par l'impact que peut  
20 avoir la divulgation non autorisée sur les gens qui courent  
21 des risques pour fournir de l'information au SCRS afin de  
22 protéger la population canadienne. Alors, c'est pourquoi nous  
23 prenons la chose très au sérieux.

24 **Me JEFFREY WANG:** Prochain point. On dit:  
25 « Nous travaillons de près avec le  
26 BCP et les fonctionnaires qui sont en  
27 charge de la sécurité au ministère  
28 pour identifier la source de la

1 fuite. »

2 [...]

3 **Me BARNEY BRUCKER:** Eh bien, je crois que  
4 c'est à l'extérieur de la portée de ces trois documents de  
5 discuter des enquêtes dans ce forum. Ce n'est pas permis.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avez-vous quelque chose à  
7 dire, Monsieur l'avocat pour monsieur Dong?

8 **Me JEFFREY WANG:** Eh bien, je crois que je  
9 demande simplement à ce que ce point en particulier soit  
10 précisé.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et qu'en est-il de la  
12 deuxième partie de votre question?

13 **Me JEFFREY WANG:** Et bien, si le directeur ne  
14 peut pas discuter de la sécurité, eh bien, j'accepte.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce le cas, Monsieur  
16 Vigneault?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la  
18 commissaire, c'est exact. Ça pourrait poser problème. Je ne  
19 peux pas parler d'enquêtes en cours ou des opérations.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Nous avons pris  
21 en note la question.

22 **Me JEFFREY WANG:** Est-ce que vous pouvez dire  
23 si on agit pour identifier les auteurs de la fuite?

24 **Me BARNEY BRUCKER:** Le directeur ne peut pas  
25 commenter.

26 **Me JEFFREY WANG:** Est-ce que le SCRS pourrait  
27 identifier les auteurs?

28 **Me BARNEY BRUCKER:** La même objection.

1                   **Me JEFFREY WANG:** Alors, qu'est-ce que fait  
2 le SCRS pour empêcher de telles fuites à l'avenir?

3                   **Me BARNEY BRUCKER:** Nous sommes dans la même  
4 lignée de questions.

5                   **COMMISSAIRE HOGUE:** <Non interprété>

6                   **Me JEFFREY WANG:** Ce sont toutes mes  
7 questions.

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

9                   Le gouvernement du Canada maintenant a-t-il  
10 des questions?

11                  **Me BARNEY BRUCKER:** <Non interprété>

12                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
13 est-ce que vous me permettez d'intervenir?

14                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

15                  **M. DAVID VIGNEAULT:** J'aimerais profiter de  
16 l'occasion pour dire qu'il y a eu beaucoup de commentaires  
17 sur les renseignements dans les médias et dans le cours de  
18 cette enquête de la Commission.

19                  J'aimerais dire qu'en tant que directeur du  
20 SCRS, il est important de comprendre que le renseignement,  
21 c'est un peu comme un casse-tête : parfois on a une  
22 illustration très claire de ce casse-tête, et parfois on  
23 utilise des renseignements bruts qui nous permettent de  
24 construire cette image ou cette illustration. Mais il faut  
25 comprendre que c'est fait par des professionnels, des  
26 analystes en renseignement et des professionnels qui tentent  
27 de constituer le tout.

28                  J'aimerais vous dire, Madame la commissaire,

1 et dire à la population canadienne que le renseignement a une  
2 approche sophistiquée, nous apprenons également, alors on  
3 essaie toujours de s'améliorer.

4 Je dois dire que je suis extrêmement fier du  
5 travail que font les professionnels du renseignement, à tous  
6 les jours ici et partout dans le monde, pour protéger la  
7 population canadienne et pour nous assurer que nous soyons un  
8 pays prospère et en sécurité.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Monsieur  
10 Vigneault.

11 Est-ce que vous voulez faire un ré-  
12 interrogatoire?

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui. J'ai une  
14 question, s'il vous plait.

15 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me SHONTANA CHAUDHURY:**

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** J'ai une question de  
17 précision pour aider à la Commission de comprendre certains  
18 documents qui ont été produits.

19 Si je comprends bien que pour le breffage du  
20 26 octobre 2022, le Service a eu le temps de préparer ses  
21 notes de breffage qui ont été approuvées à un très haut  
22 niveau. Pourriez-vous nous dire que si c'est le cas pour  
23 toutes les notes de breffage, les notes d'allocution, et  
24 cetera?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
26 ça dépend de la nature de la question, du temps dont nous  
27 disposons, eh bien, ça peut varier. Si on a très peu de temps  
28 pour se préparer pour un breffage, notre personnel prend le

1 matériel qui a déjà été préparé pour d'autres breffages et va  
2 colliger le tout pour me le fournir ou à quiconque devra  
3 fournir un breffage. Le matériel serait d'abord approuvé; si  
4 on ne peut pas obtenir l'approbation ce jour-là, eh bien,  
5 c'est du matériel qui aurait été examiné auparavant. Je  
6 n'aurais pas du matériel qui m'a été fourni qui n'a pas été  
7 approuvé d'une façon quelconque.

8 Mais ça dépend encore une fois de la nature  
9 très précise et des circonstances entourant le breffage.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Ce sont toutes  
11 mes questions.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, merci beaucoup,  
13 Monsieur Vigneault. Je sais que vous êtes un directeur très  
14 occupé et je vous suis reconnaissante que vous ayez été  
15 disponible avec très peu de préavis. J'estime que vos  
16 commentaires seront très utiles pour tous ceux qui sont... qui  
17 font ce travail.

18 Alors, vous êtes libre de nous quitter.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci, Madame la  
20 commissaire. Merci, Madame la Commissaire, c'est gentil.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon weekend.

22 Avant de quitter pour la fin de semaine, le  
23 weekend, du moins c'est ce que j'espère pour vous, j'aimerais  
24 remercier tous les avocats. Je dois vous dire que lorsque  
25 j'ai commencé ces audiences, je n'étais pas très certaine de  
26 ce qui allait se passer parce que nous travaillons dans un  
27 environnement difficile et délicat, il y a beaucoup  
28 d'informations classifiées et avec lesquelles on doit



1 travailler et composer.

2 Alors, je suis reconnaissante de la façon  
3 dont les avocats se sont comportés pendant les audiences.  
4 Vous avez tous bien représenté vos clients, vous avez fait et  
5 dit ce que vous deviez faire. J'estime que vous avez été très  
6 professionnels. Cela a permis à la Commission de pouvoir  
7 faire son travail de façon efficace et, dans une certaine  
8 mesure, de façon sereine.

9 Alors, encore une fois, je vous remercie. Je  
10 vais lire attentivement les mémoires que vous allez nous  
11 fournir. J'estime que les mémoires sont toujours une façon  
12 pour moi de... bon, je dirais normalement un jugement, mais ce  
13 ne sera pas un jugement dans ce cas-ci, mais pour arriver à  
14 des constatations qui soient meilleures et ensuite formuler  
15 des recommandations qui soient meilleures également.

16 Bon, je sais que je n'ai pas à vous le dire,  
17 mais je vous invite encore une fois de travailler fort sur  
18 vos mémoires, de faire du mieux possible, parce que j'ai très  
19 hâte de lire vos mémoires, je les vois comme un outil très  
20 utile pour le travail qui nous incombe dans un avenir  
21 rapproché.

22 Alors, nous verrons... en fait, nous allons  
23 nous retrouver encore une fois à l'automne, mais entretemps,  
24 je vous souhaite à tous un bon été, s'il y a été cette année.

25 Alors, encore une fois, merci et bon weekend  
26 à tous.

27 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

28 Cette séance de la Commission sur l'ingérence

1 étrangère est suspendue.

2 --- L'audience est ajournée à 11 h 26

3

4

**C E R T I F I C A T I O N**

5

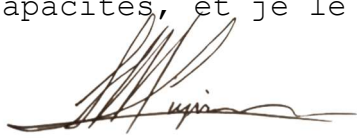
6 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,  
7 hereby certify the foregoing pages to be an accurate  
8 transcription of my notes/records to the best of my skill and  
9 ability, and I so swear.

10

11 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,  
12 certifie que les pages ci-hautes sont une transcription  
13 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes  
14 capacités, et je le jure.

15

16



17

---

Sandrine Marineau-Lupien

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28